

Les mesures compensatoires : paysage, odeur, bruits...

Les éventuelles nuisances liées aux odeurs, aux bruits et à la dégradation du paysage seront grandement atténuées du fait des mesures compensatoires prévues :

- Un aménagement paysager renforcé :

Nous avons aménagé le paysage pour rendre le site fonctionnel et attractif (aménagement des abords par la végétation en limite de propriété). Les silos d'aliments sont peu visibles grâce à la végétation installée. L'élevage et les abords des bâtiments sont propres et soignés.;

- Des constructions intégrées au paysage :

Du fait de la topographie du secteur, les bâtiments (existants) sont peu visibles des environs. et sont dimensionnés au besoin de ce type d'élevage.

- Des nuisances olfactives limitées :

Chaque salle des bâtiments porcins et volailles est lavée et désinfectée entre chaque bande. Les eaux de lavages sont collectées, stockées et traitées avec les effluents. Les travaux prévus dans le cadre de la mise aux normes garantissent le respect des règles de raccordement et de stockage. Le stockage du lisier s'effectue dans des préfosse étanches pour chaque salle d'élevage, puis, après chaque bande, sont vidangées dans plusieurs fosses de récupération.

Mr et Mme Fontaine incorporent des bactéries "carbo soil porc " au lisier des préfosse (20 gr /m³ puis 10 gr /m³)

celles ci agissent en consommant l'ammoniac du lisier et liquéfiant celui ci pour une pénétration plus rapide dans les sols des champs d'épandage .

de ce fait , il n y pas d odeurs a l épandage

- Un impact auditif atténué :

L'élevage porcine et volailles est peu bruyant. Certaines manipulations occasionnelles (embarquement, alimentation, soins divers...) se pratiquent dans le plus grand calme et avec le souci permanent d'éviter tout bruit générateur de panique. Ces manipulations peuvent éventuellement engendrer des bruits, mais ces derniers resteront de toutes façons limités dans le temps (le chargement des porcs charcutiers est réalisé toutes les quatre à cinq semaines). Les équipements de manipulations et de contentions sont bien aux normes et devraient ainsi réduire l'effet perturbateur et une éventuelle réaction bruyante des animaux. Enfin, la distribution d'aliment à l'aide d'un système automatique évite les bruits des animaux à l'heure des repas.

Fait à Saint Joseph